

N° de Dossier : 041326

En Euros

624

AGC COTES D'ARMOR 4 Av. du Chalutier Sans Pitié BP 90530 22195 PLERIN

**SA AS**

2 RUE DU POT D'ARGENT

22200 GUINGAMP

Du 01/07/2014 au 30/06/2015

**2050**

**Réel Normal BIC**

**MILLESIME 2015**

**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
2200201	322093	47	RM	651
N° Siret	52314543100046			


**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/14	et clos le	30/06/15	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SA AS 2 RUE DU POT D'ARGENT  22200 GUINGAMP					
SIRET 5 2 3 1 4 5 4 3 1 0 0 0 4 6					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées	COURTAGE BANCAIRE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	95 435	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
<b>2 Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
				PV exonérées (art. 238 quaterdecies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AGC COTES D'ARMOR 4 Av. du Chalutier Sans Pitié BP 90530 22195 PLERIN  <i>Tél : 0296792020</i>					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
<i>N° d'agrément du CGA</i> <input type="text"/>			Date : 17/09/15 Lieu : GUINGAMP		
			Qualité et nom du signataire : PDG EMMANUEL AUBRY		
<i>Tél :</i>			Signature		



Désignation de l'entreprise : <u>SA AS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE DU POT D'ARGENT 22200 GUINGAMP</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>5 2 3 1 4 5 4 3 1 0 0 0 4 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>30/06/2015</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	150 988	AC	30 198	120 790	
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 251	AG	5 202	4 048	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	45 353	AQ	1 019	44 334	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 936	AU	7 301	15 635	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	6 890	CV		6 890	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	5 660	BI		5 660		
TOTAL (II)		BJ	241 078	BK	43 721	197 358	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	79 345	BQ		79 345	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 663	BW		2 663	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	403 275	BY	521	402 753
		Autres créances (3)	BZ	14 526	CA		14 526
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	114 750	CG		114 750	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 237	CI		13 237	
	TOTAL (III)	CJ	627 797	CK	521	627 276	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	868 876	1A	44 242	824 634	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SA AS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 225 000 ..... )			DA	225 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )			DG	1 034	
	Report à nouveau			DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	125 554	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	352 788	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	7 900	
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	7 900	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	213 138	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )			DV	95	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 951	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	46 027	
	Dettes fiscales et sociales			DY	197 381	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	3 353	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	463 946		
Ecart de conversion passif *			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	824 634		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				1G	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				1H	
					EG	292 798
					EH	60

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA AS							Néant <input type="checkbox"/> *					
							Exercice N					
							France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC					
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF					
		services *	FG	992 064	FH		FI	992 064				
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	992 064	FK		FL	992 064				
	Production stockée *						FM	79 345				
	Production immobilisée *						FN					
	Subventions d'exploitation						FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	7 057				
	Autres Produits (1) (11)						FQ	166				
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR	1 078 632			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS				
	Variation de stock (marchandises) *							FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	90			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	272 694			
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	71 337			
	Salaires et traitements *							FY	382 983			
	Charges sociales (10)							FZ	118 208			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *				GA	37 857			
				- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	521		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	7 900		
	Autres charges (12)							GE	8			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF	891 598				
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	187 034				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	246			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM				
	Différences positives de change							GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP	246				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2 544			
	Différences négatives de change							GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	2 544				
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	-2 298				
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	184 735				

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

Désignation de l'entreprise <u>SA AS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 896
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 2 918
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 3 814
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 198
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 2 769
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG 2 734
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 6 701
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI -2 886	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK 56 295	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 1 082 692	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 957 138	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN 125 554	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H 164	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1 7 057	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
CONTRAVENTION	Charges exceptionnelles 17	Produits exceptionnels	
LE GRAND CAFE	44		
CONTRAVENTION	45		
RSI PENALITES	266		
ROYAL HOTEL	213		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
150200567 ISOL 22	Charges antérieures 164	Produits antérieurs	
Autres Produits sur exercices antérieurs			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SA AS Néant  \*

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	CZ		D8		D9	150 988	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	KD	7 626	KE		KF	2 744	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	45 353
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		KP		KQ		KR	
			KS		KT		KU	
			KV	9 723	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	2 890	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	8 999	LC		LD	1 680
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>	LN	21 613	LO		LP	47 034	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	6 890	8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 340	1U		1V		
	<b>TOTAL IV</b>	LQ	14 230	LR		LS		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		ØG	43 469	ØH		ØJ	200 766	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		1				2		3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	IN		CØ		DØ	150 988			D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	IO		LV	1 120	LW	9 251	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	45 353	MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IS		MG		MH		MI	
			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	9 723	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 890	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	356	MS		MT	10 323	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	<b>TOTAL III</b>	IY		NG	356	NH	68 290	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	6 890	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	1 680	2F	5 660	2G		
	<b>TOTAL IV</b>	I3		NJ	1 680	NK	12 550	2H		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		I4		ØK	3 156	ØL	241 078	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

I ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30/06/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA AS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] - col.6 (6)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

CADRE A										SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CY		EL	30 198	EM		EN	30 198						
Autres immobilisations incorporelles										TOTAL II		PE	2 734	PF	2 799	PG	330	PH	5 202						
Terrains										PI		PJ		PK		PL									
Constructions										Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ							
										Sur sol d'autrui		PR		PS	1 019	PT		PU	1 019						
Inst.générales, agencements et aménagements des constructions										PV		PW		PX		PY									
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ		QA		QB		QC									
Autres immobilisations corporelles										Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 048	QE	972	QF		QG	2 020						
										Matériel de transport		QH	3	QI	963	QJ		QK	966						
Matériel de bureau et informatique, mobilier										QL	2 466	QM	1 905	QN	57	QO	4 315								
Emballages récupérables et divers										QP		QR		QS		QT									
TOTAL III										QU	3 517	QV	4 860	QW	57	QX	8 321								
TOTAL GENERAL (I + II+ III)										ØN	6 251	ØP	37 857	ØQ	387	ØR	43 721								
CADRE B										VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables										DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
										Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I										M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II										N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains										Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions										Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
										Sur sol d' autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.										S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage										T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles										Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
										Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier										V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
Emballages récup. et divers										W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III										X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV										NL						NM						NO			
Total général (I + II + III+IV)										NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)										NW						NY						NZ			
Total général non ventilé (NS+NT+NU)																									
Total général non ventilé (NW-NY)																									
CADRE C										MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice									
														Z9		Z8									
Primes de remboursement des obligations														SP		SR									

Désignation de l'entreprise SA AS		Néant <input type="checkbox"/> *							
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	7 900	4C		4D	7 900
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV	7 900	TW		TX	7 900	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	521	6V		6W	521
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
<b>TOTAL III</b>	7B		TY	521	TZ		UA	521	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C		UB	8 421	UC		UD	8 421	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	8 421	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : SA AS				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 660	UV		UW	5 660			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	521		521					
	Autres créances clients		UX	402 753		402 753					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 869		5 869				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	7 598		7 598				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 059		1 059						
Charges constatées d'avance		VS	13 237		13 237						
<b>TOTAUX</b>		VT	436 698	VU	431 038	VV	5 660				
RENVois	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	213 138		45 941		136 611		30 586	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	46 027		46 027						
Personnel et comptes rattachés		8C	55 912		55 912						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	81 857		81 857						
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E	39 173		39 173					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	141		141					
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	20 297		20 297					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	95		95						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 353		3 353						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	459 995	VZ	292 798		136 611		30 586		
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	173 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	95	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	21 113	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SA AS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30/06/15		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	WB								
	WC								
	XE	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	18 445	
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	13 985		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)	WG	4 460	
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	1 034	
		Amendes et pénalités	WJ	1 034		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
							<b>TOTAL I</b>	WR	147 767
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II) déficit ( II moins I)		XI	133 555				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *									
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	133 555		XO		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION  
ISACOMPTA  
Copyright Groupe ISA (2015)

Désignation de l'entreprise <u>SA AS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	42 412
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises sur l'exercice</b>
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
**art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SA AS</u>												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		} - Réserves légales - Autres réserves	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	31 943		ZD	31 943					
	Prélèvements sur les réserves			ØE			ZE						
							ZF						
	<b>TOTAL I</b>			ØF	31 943		<b>TOTAL II</b>		ZH	31 943			
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											<b>Exercice N :</b>		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail )						J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )						J8			XQ	91 228		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	66 712		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )						ES			ST	114 755		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	272 694		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	1 449		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS			9Z	69 888		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	71 337		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	2 562		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	742		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *									ØB	185 783		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)									YP	12		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>SA AS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	licence Altoffice 6ème p	1 120	330		790	
	2	Scanner CANON P215 R	356	57		300	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value		Court terme	Long terme ⑩		Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧		⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %
I. Immobilisations *	1	939	150	150			
	2	299	-1	-1			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨				149			
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Désignation de l'entreprise : SA AS

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182\*20

15

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA AS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA AS	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/07/2014	et clos le : 30/06/2015
Durée en nombre de mois 1   2	

**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	992 064
Production stockée	OD	79 345
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	166
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	7 057
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 1</b>	OM	1 078 632

**II - Consommation de biens et services en provenance de tiers** <sup>(1)</sup>

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variations de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	90
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	184 293
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
<b>TOTAL 2</b>	OJ	184 391

**III - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	OG	894 240
-----------------------------	--------------------------	----	---------

**IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	894 240
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	999 270

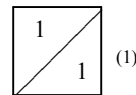
Période de référence	GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	4	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	5
Date de cessation	HR			/			/								/							

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

300615

N° SIRET

5 2 3 1 4 5 4 3 1 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA AS

ADRESSE (voie)

2 RUE DU POT D'ARGENT

CODE POSTAL

22200

VILLE

GUINGAMP

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2250000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

AUBRY

Prénom(s)

EMMANUEL

Nom marital

% de détention

99.9900

Nb de parts ou actions

2 249 994.00

Naissance :

Date

05/08/1978

N° Département

22

Commune

LEHON

Pays

France

Adresse :

N°

9

Voie

RUE PAUL LE BOLU

Code Postal

22200

Commune

GRACES

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

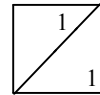
Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 300615

N° SIRET : 5 2 3 1 4 5 4 3 1 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA AS

ADRESSE (voie) 2 RUE DU POT D'ARGENT

CODE POSTAL 22200 VILLE GUINGAMP

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation : SA AS  
N° de siret : 52314543100046

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
		52314543100046
SA AS 2 RUE DU POT D'ARGENT  22200 GUINGAMP	<b>Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)</b>	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.</b>		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	133 555
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	149
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	149
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	37 971
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>Total lignes h à k</b>		38 120
l	<b>III BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL</b> (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	95 435
m	<b>IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)</b>	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation : SA AS  
 N° de siret : 52314543100046  
 Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

## DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	585	
AMENDE	45	
AMENDE	60	
LE GRAND CAFE 77012015	38	
Autres Charges exceptionnelles	306	
SEGA COURTAGE refact portable		333
REGUL.ANNUELLE IMMO.		69
Autres Produits exceptionnels		
Cession 2050000000-6-licence Altoffice	1 120	
Cession 2183000000-23-1-Scanner CANON	300	
CAUTION LOYER ST YVES Immobilisations financières	1 680	
Autres Charges exceptionnelles		
SEGA COURTAGE LICENCE		939
SEGA COURTAGE MATERIEL		299
DEPOT GARANTI GGP		1 680
Autres Produits exceptionnels		
Autres Reprise amortissements dérogatoires		
<b>Total</b>	<b>4 134</b>	<b>3 321</b>



Désignation du déclarant SA AS

Numéro siret 52314543100046

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<b>(ligne WQ)</b>	
Amortissements irrégulièrement différés		2 734
	<b>TOTAL</b>	2 734

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<b>(ligne XG)</b>	
CICE		14 212
	<b>TOTAL</b>	14 212

**SA AS**

N° de siret 52314543100046

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Désignations	Montant
Factures à établir CREDIT FONCIER	2 330
Factures à établir CF DETAIL EN ANNEXE	325 822
Produits à recevoir Produits à recevoir	7 598
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>335 751</b>

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt - N°	230
Facture à recevoir O DIRECT FNP 17/04-30/06	400
Facture à recevoir EDF SAINT BRIEUC 05/12-30/06	650
Facture à recevoir CERFRANCE SOCIAL 2T2015	900
Facture à recevoir JAMS REFACTURATION SALON ST BR	540
Facture à recevoir CAC HONO 2014/2015	4 000
Facture à recevoir JURISTES ET ASSOCIES AGO	550
Avoirs à établir 41893	1 135
Avoirs à établir 41893	640
Avoirs à établir 42059	1 578
Provision Congés payés Provision brut	27 763
Provision Congés payés Provision charges sociales	14 649
CAP sur charges fiscales Charges à payer sur charges fi	13 840
<b>Total des charges à payer</b>	<b>66 876</b>

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatés d'avance GE CAPITAL GUINGAMP			336		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL GUINGAMP			204		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL GUINGAMP			372		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL GUINGAMP			126		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL DINAN			585		
Charges constatés d'avance ARVAL i30			619		
Charges constatés d'avance CGI FINANCE TOUAREG			1 053		
Charges constatés d'avance CGI FINANCE COCCINE			460		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL SAINT BRI			336		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL SAINT BRI			38		
Charges constatés d'avance GE CAPITAL LANNION			822		
Charges constatés d'avance XEROX 150525			282		
Charges constatés d'avance			10		
Charges constatés d'avance			914		
Charges constatés d'avance			41		
Charges constatés d'avance			95		
Charges constatés d'avance GENERALI			189		
Charges constatés d'avance CARENE ASSURANCES			25		
Charges constatés d'avance GESCO COTISATION 201			1 235		
Charges constatés d'avance GESCO			378		
Charges constatés d'avance EURODATACAR			80		
Charges constatés d'avance EURODATACAR			80		
Charges constatés d'avance			1 260		
Charges constatés d'avance			889		
Charges constatés d'avance CLUB MED CADEAU GO			1 500		
Charges constatés d'avance AFIB			1 044		
Charges constatés d'avance MT AIDAMT			263		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>13 237</b>		

**SA AS**

N° de siret 52314543100046

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					